

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 203

Artikel: L'acétylène
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prendre.

On se sert souvent de la cuisine aussi pour étendre et sécher du linge, en profitant de la chaleur du fourneau-potager. L'air chaud s'imprègne ainsi d'humidité, et il faut l'empêcher de se répandre dans l'appartement. Pour cela on doit fermer la porte et établir un courant d'air entre la fenêtre (en l'entr'ouvrant), et la cheminée, en ouvrant la bascule. Dans quelques cuisines, il existe, près du plafond, une communication avec la cheminée. Cette communication est fermée par un simple bouchon en plâtre ou en fer-blanc. Dans ces cuisines-là, c'est cette communication qu'il convient d'ouvrir, au lieu de la bascule, quand on étend du linge. L'aérage est alors plus rapide. Le mieux serait de ne jamais faire la lessive, et de ne jamais sécher du linge dans un appartement. Mais on rencontre souvent des immeubles dépourvus de chambre à lessive et de grenier d'étendage, surtout des immeubles pour ouvriers.

On chauffe souvent les appartements au moyen d'un calorifère, placé dans le vestibule, et sur lequel on met une bouilloire avec de l'eau pour que l'air chaud ne soit pas trop sec. Il faut avoir soin de changer cette eau de temps en temps de manière qu'il y ait évaporation et non pas ébullition prolongée. Dans ce cas là, il y a surproduction de vapeur d'eau, et par conséquent humidité dans l'appartement.

Il est à remarquer que ces trois causes habituelles d'humidité des logements n'existent pas en été, car dans cette saison les fenêtres sont ouvertes et l'air des appartements se renouvelle constamment.

Quand il y a de l'humidité dans un appartement, c'est en général dans les endroits mal aérés qu'on en voit les traces. En se déposant sur des matières organiques, — papiers peints, étoffes, cuirs, etc., — elle produit des moisissures qui donnent des odeurs malsaines et en tous cas désagréables. A tous ces inconvénients on peut remédier par l'aération. C'est pour faciliter l'aération des murs qu'il faut avoir soin de ne pas appuyer les meubles contre les parois et particulièrement de gros meubles contre les murs extérieurs. C'est pour permettre l'aération dans les armoires qu'il faut un espace libre entre la paroi du fond et les rayons. Sans cet espace libre, chaque rayon forme avec le rayon qui lui est superposé une cellule difficile à aérer.

Les lits eux-mêmes, qu'il est si important de bien aérer, ne le sont pas ou le sont mal quand ils touchent contre les parois; on devrait les mettre au milieu des chambres, en les espaçant, tandis qu'on les relègue au fond des alcôves mal aérées, en les serrant les uns contre les autres, comme des meubles encombrants qui ne doivent pas occuper une place précieuse.

4° *Emanations* : Elles sont dues habituellement à trois causes, qui sont : les W.-C., les lavoirs et les cheminées.

Le nombre des latrines doit être en rapport avec le nombre des habitants d'une maison. C'est ainsi que le règlement genevois exige aujourd'hui :

a) Qu'une maison construite, n'ayant qu'un étage sur rez-de-chaussée et 4 locataires au maximum, soit pourvue d'au moins une latrine munie d'un coupe-vent ;

b) Qu'une maison construite, possédant deux étages sur rez-de-chaussée et plus de quatre locataires, soit pourvue d'au moins deux water-closets ;

c) Qu'une maison construite de plus de deux étages sur rez-de-chaussée, soit pour-

vue d'au moins une latrine par étage. Et le règlement ajoute :

« Dans ces deux derniers cas, ces latrines « devront, si elles ne sont pas munies d'un « guichet en façade, avec prise d'air extérieure, être pourvues d'appareils complètement inodores avec distribution « d'eau ».

On a atteint, ces dernières années, dans la construction des latrines, un degré de perfection qui dépasse beaucoup celui dont on se contentait il y a 30 ou 40 ans.

Les appareils dits « à chasse d'eau », avec leur cuvette pourvue d'un syphon et d'un tuyau d'évent, réalisent une obturation continue et l'impossibilité pour les émanations de se répandre dans les appartements.

Dans les appareils à soupapes, que l'on était heureux de posséder il y a 30 ou 40 ans, l'obturation n'est pas continue, et de plus on les contruisait avec des sièges fermés, dans lesquels l'humidité pénètre facilement et l'air ne se renouvelle pas, ce qui provoque des centres de culture pour les microbes et donne des émanations.

Il faudrait arriver à supprimer tous ces sièges fermés et à les remplacer par des sièges à claire-voie bien aérés.

Avant de quitter ce qui concerne les latrines, il est nécessaire de parler de leurs fosses.

Ces fosses, qui sont généralement pourvues d'un coupe-vent, contiennent des gaz méphitiques, auxquels, dans les fosses bien construites, on donne une issue en installant un « tuyau d'évent », aboutissant au-dessus du toit. Sans ce tuyau d'évent, ces gaz méphitiques passent au travers des joints et fissures et se répandent à l'extérieur, ordinairement dans les caves ou dans les cours, qu'ils empestent.

Toutes les fosses devraient être pourvues d'un tuyau d'évent.

Il est absolument nécessaire, pour éviter les émanations, que les fosses, même les mieux construites, soient vidangées souvent et régulièrement.

Examinons maintenant les lavoirs :

Les anciens « éviers » des lavoirs ne présentaient aucun dispositif pour empêcher les émanations. La grille en était plate, sans rainure circulaire, permettant l'usage d'un couvercle plongeant. Aujourd'hui on rencontre souvent de ces grilles à rainure circulaire ; mais, dans bien des cas, on ne les apprécie guère parce qu'on ne connaît pas leur but et souvent le couvercle fait défaut.

Dans la plupart des immeubles récents, on a placé, pour empêcher les émanations des lavoirs, un « syphon », ou tuyau formant une S, dans lequel une certaine quantité d'eau reste et forme obturation continue.

Cette continuité d'obturation n'existe pas dans les lavoirs qui possèdent seulement une grille à rainure circulaire.

Le réduit au dessous de l'évier, où l'on met la caisse aux balayures, doit être bien aéré ; actuellement on en supprime la porte.

Il nous reste à examiner les cheminées et autres moyens de chauffage.

Si une cheminée usagée n'est pas préservée contre la pluie, la suie, qui adhère aux parois, se mouille et forme du « bistre ».

Il arrive que des cheminées mal entretenues sont « bistrées » sur la hauteur de plusieurs étages. Alors elles peuvent donner des émanations insupportables. Pour y remédier il faut, ou bien brûler la cheminée, ce qui peut être sans danger, pour les cheminées bien construites par exemple, ou bien enlever le bistre et le remplacer par un

enduit neuf, ce qui est un travail coûteux, pour lequel l'intervention d'un fumiste est nécessaire.

Quand on se sert d'un fourneau ou d'un autre appareil à combustion, il faut avoir soin de ne jamais empêcher les gaz produits de s'en aller. En fermant la bascule ou la porte du foyer, on supprime le tirage. Toutes les fois qu'on supprime le tirage, ces gaz produits par la combustion traversent les parois de l'appareil et se répandent dans les appartements. A plusieurs reprises on a constaté des cas d'asphyxie dus à cette cause.

Ainsi dans les fourneaux, ne fermez jamais ni la bascule, ni l'orifice d'accès de l'air au foyer.

L'ACÉTYLÈNE

comparé aux autres agents d'éclairage.

Une grande usine de construction mécanique, nous écrit-on, ayant adopté l'acétylène pour l'éclairage de ses ateliers, après avoir essayé de plusieurs autres agents d'éclairage, a pu établir une comparaison de prix, et voici exactement quel en a été le résultat.

Au début elle était éclairée par 160 lampes à pétrole, mais le besoin de recourir à un éclairage plus sûr et plus moderne amena les directeurs à examiner des projets d'installations électriques et d'installations d'acétylène.

Cette usine marche à la force motrice hydraulique, lorsqu'il y a suffisamment d'eau dans le ruisseau sur les bords duquel elle est située ; elle utilise également une machine à vapeur qui sert à titre auxiliaire et quelquefois même deux machines aux époques de grande sécheresse. Le charbon provient de la station la plus voisine située à environ 12 km. de l'usine. En raison des heures de travail, il se trouve que l'usine nécessite en hiver un éclairage artificiel considérable. En outre, il n'y a pas d'espace suffisant pour installer un moteur à gaz ou un dynamo.

On a alors reconnu que pour remplacer les 160 lampes à pétrole, l'installation de la lumière électrique, coûterait approximativement :

| | |
|----------------------------|------------|
| Dynamo (12 kilowatts). | fr. 1700.— |
| Fils, cables et douilles | « 1150.— |
| Pose | « 150.— |
| Transmiss. poulies embroy. | « 180.— |
| Lampes | « 120.— |
| Commulateurs | « 75.— |

Total 3375.—

Ce prix ne comprend pas le moteur ou autre générateur de force motrice pour actionner ce dynamo. L'installation de l'électricité présentait en outre de graves inconvénients. D'abord la transmission exigeait beaucoup de place, et on aurait pu disposer d'aucune lumière, en cas d'avarie survenue aux appareils électriques, ce qui se produit encore assez fréquemment.

D'autre part on a reconnu qu'une installation d'acétylène donnant exactement le même pouvoir éclairant que l'installation électrique précitée, ne reviendrait pas à plus de 2160 frs. qui se répartissent comme suit :

| | |
|-----------------------------|------------|
| Générateurs | fr. 1250.— |
| Tuyaut., robots., soupapes. | « 490.— |
| Bees | « 170.— |
| Carbure des générateurs | « 250.— |

Total 2160.—

La différence de prix étant assez sensible, on comprend que la préférence ait été accordée à l'acétylène, d'autant plus que l'acétylène présente encore cet avantage très appréciable, c'est que l'on peut toujours avec cet éclairage, se procurer de la lumière aussi bien avant l'ouverture qu'après la fermeture des ateliers, et que le générateur d'acétylène fonctionne toujours sans nécessité de force motrice, ce qui ne saurait être le cas avec l'électricité!

Or, pour éclairer à la lumière électrique cette usine, il eût fallu au moins 15 à 20 chevaux de force motrice dont on a pas à tenir compte avec un appareil acétylène.

Les premiers essais on été faits avec 15 bacs installés dans une salle seulement.

Au bout de quelque temps, l'adoption générale de l'acétylène était décidée, et depuis, les directeurs et ingénieurs proclament qu'ils n'ont qu'à se féliciter de leur décision.

On peut voir un peu partout les appareils de la société Acétylène — Porrentruy, qui fonctionnent parfaitement; de plus, c'est une bagatelle de rien pour les entretenir et les mettre en marche.

Menus propos

Le langage des poissons. — On dit toujours « muet comme un poisson ». C'est, paraît-il, une calomnie.

Un naturaliste, dit-on, vient de soutenir que beaucoup de poissons ont un langage. Ainsi les harengs crient comme les souris; les rougets grognent comme les porcs; la tanche croasse comme les grenouilles et certains gros poissons de mer émettent des sons qui s'entendent à de grandes distances.

On sait qu'un savant américain, pour mieux étudier la voix des singes, alla vivre au milieu d'eux. Qui sait si son confrère, pour étudier la langue des poissons, en fera autant!

Maison pour suicides. — Voulez-vous des nouvelles américaines? En voici une:

Le docteur Charles Jacobs, spécialiste des maladies nerveuses à Chicago, a demandé l'autorisation d'établir dans cette ville un « établissement pour le suicide » où, moyennant une somme modique, les gens qui veulent mettre fin à leurs jours pourraient accomplir leur dessein avec le plus grand confort possible. Il avait envoyé précédemment des prospectus aux vingt-trois clubs de suicide qui existent aux Etats-Unis.

Le maire de Chicago, M. Harrison, a déclaré à ce singulier spécialiste que, *pour le moment*, il ne pouvait accorder l'autorisation demandée.

« Pour le moment » n'est pas mal.

Une « petite note ». — Le Parlement américain va être saisi d'une demande de crédit destiné à rémunérer les chirurgiens et les médecins qui ont donné leurs soins au président Mac Kinley. Ces princes de la science ont remis leur note, qui s'élève à 500,000 francs.

Que serait-ce si le président avait été guéri?

Les journaux américains sont unanimes à trouver la note un peu salée. Ils font observer que les frais de dernière maladie du

président Garfield ne s'élevèrent qu'à 250,000 francs et ce, pour un laps de temps dix fois plus long.

Que voulez-vous? c'est le progrès.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 201 du *Pays du Dimanche* :

787. LOGOGRIPE.

Florian. Florain.

788. CONSONNES ET VOYELLES.

On n'arrive à mon cœur qu'en passant par le tien.

789. MOT CARRÉ.

T A B A C
A V R I L
B R E D A
A I D E R
C L A R A

790. RÉMINISCENCE.

Ces deux vers de Corneille figurent dans sa tragédie *Horace*, et dans sa comédie *Le Menteur* :

CAMILLE. — LUCRÈCE.

Le devoir d'une fille est dans l'obéissance.

CURIACE. — GÉRONTE.

Venez donc recevoir ce doux commandement.

—

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM. Le pilier du Cercle Industriel à Neuveville; St Martin à Vicques; Mirabella à Moutier; Après Buller, Roberts, après Roberts, Kitchener, après Kitchener, Hamilton, après Hamilton...? Mé-lampyrum sylvaticum; Boule de Neige à Saignelégier.

—

795. CHARADE.

Sur la cime des monts on trouve le *dernier*,
Et le *tout* doit savoir conserver le *premier*.

796. PROBLÈME POINTÉ.

Compléter la phrase suivante en remplaçant les * par les lettres correspondantes :

I * f * * * * s * * * * * I * f * * * * * d * * * *
s * * c * * * * * e * l * c * * * * * q * * *
* * o * p * * *

797. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les Initiales et les Finales désigneront une partie de la maison et l'ouvrier qui y travaille :

X X X X 1. Voiture.
X X X X 2. Exclamation.
X X X X 3. Surnom d'Esau.
X X X X 4. Ile de Cyclades.
X X X X 5. Nom d'empereur.
X X X X 6. Festin nuptial.
X X X X 7. Outil.
X X X X 8. Chef arabe.

798. VERSIFICATION FRANÇAISE.

Vers à reconstruire.

LE COLIBRI.

Au jour qui brille et naît, babillant, s'éveil-

lant, son petit corps d'azur et d'or pur et d'émeraude scintille. Le voilà, fleur qui sa tige cherche, qui voltige; l'Aurore en a souri.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 3 décembre prochain.

Publications officielles

Dignes de l'Allaine. — Le cadastre des digues de l'Allaine et de ses affluents sur les territoires de la commune de Porrentruy ayant été élaboré, et mentionnant tous les immeubles compris dans le périmètre du terrain intéressé, le plan de situation, le registre foncier etc... sont déposés à l'Hôtel-de-Ville, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et, cas échéant, formuler leurs oppositions jusqu'au 26 novembre.

Mises au concours.

La place de garde-forestier pour les forêts de l'Etat sur Porrentruy et Courchavon. S'inscrire chez le forestier jusqu'au 16 décembre.

Convocations d'assemblées.

Chevèze. — Le 24 à midi pour décider si l'on adoptera l'école complémentaire et si l'on fera l'acquisition d'une horloge publique.

Cornol. — Le 1^{er} décembre à 1 h. pour passer les comptes, se prononcer sur des demandes de subsides, s'occuper du prolongement de la conduite d'eau.

Courroux. — Le 24 à 11 h. pour ratifier un compromis relatif à l'Orphelinat, décider des réparations à faire à la maison d'école de Courcelon.

Damvant. — Le jeudi 28 à 1 h. après midi pour ratifier une souscription pour les études du P.-D.; s'occuper du télégraphe et de l'horloge communale.

Epauwillers. — Le mercredi 27 à 7 h. du soir pour prendre une décision concernant le télégraphe et statuer sur les extan-ces communales.

Moutier. — Assemblée extraordinaire mardi 26 à 8 h. du soir pour augmenter les traitements des instituteurs, réviser l'art. 9 du règlement des pompiers, transformer la scène de la halle de gymnastique etc...

Ocourt. — Assemblée bourgeoise le 25 à 2 h. 1/2 pour recevoir un bourgeois.

Cote de l'argent

du 20 Novembre 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 100.— le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 102.— le kilo.

Editeur-imprimeur : G. Moritz, gérant.